

<https://www.francetransactions.com/livret-epargne/credit-mutuel-lea.html>



Nom du livret : Livret d'Epargne pour les Autres (LEA)

# CREDIT MUTUEL LEA

- ° Livret épargne -



Date de mise en ligne : jeudi 16 juillet 2015

---

Copyright © FranceTransactions.com - Tous droits réservés

---

# Crédit Mutuel : Livret d'Epargne pour les Autres (LEA)

Le LEA propose une alternative solidaire, l'épargnant peut partager une partie ou la totalité des intérêts générés à des associations humanitaires (*Aide et action, Amnesty International, Croix-Rouge française, Fondation Armée du Salut, Habitat et humanisme, La Cimade, Handicap International, Médecins du Monde, Association Petits Princes, Secours Catholique, UNICEF*).

Le calcul des intérêts s'effectue par quinzaine et le versement des intérêts est annuel. Ils sont versés en brut ou soumis aux [prélèvements libératoires](#).

## Livret d'Epargne pour les Autres : dons déductibles des impôts

Les dons que vous effectuez auprès des associations ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% ou 75% selon la nature des associations bénéficiaires. Cette réduction est limitée à 20% du revenu imposable. En début d'année, le Crédit Mutuel communique aux associations les informations nécessaires à l'établissement des reçus fiscaux au titre de l'année précédente. Vous pouvez ensuite vous appuyer sur ce document envoyé par l'association bénéficiaire, lors de votre déclaration sur le Revenu pour bénéficier de la réduction d'impôt.

Fiscalité des intérêts : La part des intérêts perçue par le client est soit soumise au barème de l'impôt sur le revenu, soit soumise au prélèvement libératoire forfaitaire unique (PFU) au taux global de 30% (12,8% de prélèvement libératoire et 17,2% pour les prélèvements sociaux). La part des intérêts reversée à une association est soumise au prélèvement libératoire forfaitaire unique réduit (PFU) au taux global de 22,2% (5% prélèvement libératoire réduit et 17,2% pour les prélèvements sociaux).

## Exemple

Aline est une épargnante solidaire, elle place une partie de son argent sur un livret d'épargne pour les autres (LEA) : 6 000 €. Elle a choisi de reverser 50% de ses intérêts à l'UNICEF qu'elle soutient depuis longtemps. Sur les 210 € d'intérêts annuels que son livret lui rapportera, 77,38 € seront reversés à l'UNICEF nets de fiscalité et elle touchera elle-même 77,38 € d'intérêts nets. Elle bénéficiera de 58 € de réduction d'impôt grâce à ce don.

## Livret d'Epargne pour les Autres : Descriptif

Détails du Livret Epargne pour les Autres	
Nom du livret épargne	Livret Epargne pour les Autres
Distributeur	
Dépôt minimum à l'ouverture	10.00 €

# CREDIT MUTUEL LEA

Plafond des versements	Sans plafond
Frais de gestion	Aucuns frais
Fréquence de calcul des intérêts	Quinzaine
Versement des intérêts	Annuel
<b>AVIS SUR LE Livret Epargne pour les Autres CREDIT MUTUEL</b>	
Avis sur Livret Epargne pour les Autres Moyenne des notes attribuées par les lecteurs du Guide indépendant de l'épargne (1 seul vote par personne). Cf <a href="#">politique de collecte des avis internautes</a> .	(2.5/5 sur 2 avis, 13 février 2024)
<b>TAUX NOMINAUX DU Livret Epargne pour les Autres CREDIT MUTUEL</b>	
Taux	3.500% brut jusqu'à 20.000€, puis 0.700% brut
Taux nominal (hors promotion)	3.500 % Brut dans la limite de 20000 € de dépôt.
Taux nominal de base (au-delà du seuil)	0.70 % Brut
Taux nominal net : ( <a href="#">prélèvements sociaux</a> seuls déduits, 17.20 %)	2,90 % Net des PS
Taux nominal net ( <a href="#">Flat tax ou PFU</a> déduite, 30 %)	2,45 % Net
<b>TAUX BOOSTE DU Livret Epargne pour les Autres (Nouveaux clients)</b>	
Taux promotionnel	3.50 % Brut
Taux promotionnel en équivalent annuel	3,50 % Brut
<b>SOUSCRIPTION Livret Epargne pour les Autres</b>	
Données fournies à titre indicatif uniquement.	

CONVERSION EN TAUX NET D'IMPÔT DU TAUX BRUT DE 3.50 %			valents avec la fiscalité 2024
Imposition des intérêts via le PFU (Prélèvement Forfaitaire Unique) ou Flat Tax (*)			
Imposition	Taux d'imposition	Taux Net	Imposition des intérêts via l'impôt sur les revenus (IR)(1)
<a href="#">PFU / Flat Tax</a>	30,00 %	2,45 %	
Taux marginal d'imposition	Taux global d'imposition des intérêts(2)	Taux net d'impôt et net de prélèvements sociaux(3)	
0,00 %	17,20 %	2,90 %	
11,00 %	28,20 %	2,51 %	
30,00 %	47,20 %	1,85 %	

41,00 %	58,20 %	1,46 %	
45,00 %	62,20 %	1,32 %	Montant de l'acompte fiscal prélevé à la source(4)
Acompte fiscal prélevé à la source(4)	30,00 %	2,45 %	
<p>(*) : Depuis le 1er janvier 2018, les intérêts sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) ou encore nommé Flat Tax. Les épargnants peuvent néanmoins opter pour l'intégration de leurs intérêts à l'IR.(1) : Pour les épargnants non imposables sur le revenu, intégration à l'IR possible sur activation de l'option sur la déclaration de revenus. Cf <a href="#">barème des impôts 2024</a>.(2) : Taux global d'imposition des intérêts, en tenant compte des prélèvements sociaux et de la CSG déductible.(3) : Taux net d'impôt sur le revenu et net des prélèvements sociaux. (4) : Cf <a href="#">fiscalité des intérêts 2024</a>, l'acompte fiscal perdure, les demandes de dispense d'acompte également.</p>			

## Livret épargne pour les autres, Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Cette offre de livret épargne pour les autres (LEA) est proposée par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette dernière regroupe les fédérations suivantes :

- Centre Est Europe (Strasbourg),
- Sud- Est (Lyon),
- Ile-de-France (Paris),
- Savoie Mont-Blanc (Annecy),
- Midi-Atlantique (Toulouse),
- Loire- Atlantique et Centre-Ouest (Nantes),
- Centre (Orléans), Normandie (Caen),
- Dauphiné-Vivarais (Valence),
- Méditerranéen (Marseille),
- Anjou (Angers),
- Massif Central (Clermont-Ferrand),
- Antilles-Guyane (Fort-de-France),
- Nord Europe.

## Epargnants non résidents fiscaux

Personnes physiques non domiciliées fiscalement en France lors du versement des intérêts ? Les intérêts du LEA sont exonérés de toute imposition en France. Toutefois, ces intérêts sont susceptibles d'être imposés dans votre État de résidence, conformément à la réglementation locale en vigueur. Par ailleurs, ces intérêts n'ouvriront pas droit à une éventuelle réduction d'impôt en France.